



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 1888

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'actuel dispositif d'allègement de charges sociales, ciblé sur les emplois les moins qualifiés des industries du textile, de l'habillement et de la chaussure. Il le remercie de bien vouloir lui faire savoir si les négociations ouvertes entre la Commission européenne et le Gouvernement permettront de mener à bien le plan en cours à son terme du 31 décembre 1997 et sa pérennisation à compter du 1er janvier 1998.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du secrétaire d'Etat à l'industrie sur les effets positifs que le dispositif d'allègement des charges sociales a eus sur l'industrie textile, et lui a fait part de son souhait de voir se poursuivre son application. Le secrétaire d'Etat à l'industrie est conscient que le « plan textile » a eu des effets bénéfiques sur les entreprises du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure, dont la situation était devenue critique fin 1995. L'emploi dans ces secteurs s'est aujourd'hui stabilisé, le nombre de dépôts de bilan a diminué et le climat dans ces professions s'est amélioré. Pour autant, le 9 avril 1997, la Commission de Bruxelles a condamné cette mesure du précédent Gouvernement, au motif qu'elle constituait une aide sectorielle prohibée par le Traité de Rome. La Commission exige la fin du plan et le remboursement par les entreprises des aides qui leur ont déjà été versées. Le 7 juillet, le Gouvernement français a introduit un recours contre la décision de la Commission devant la Cour de justice des Communautés européennes. Le secrétaire d'Etat à l'industrie s'est par ailleurs entretenu récemment de cette question avec M. Van Miert, commissaire européen, et lui a fait valoir les risques financiers considérables que ferait peser sur plus de 1 000 entreprises la mise en application de la décision exigeant le remboursement des aides. Comme il a été également indiqué au commissaire, nous poursuivons notre réflexion sur les voies d'évolution possibles pour le plan textile. Dans l'attente notamment de la conférence de l'automne sur l'emploi, les salaires et la réduction du temps de travail, et des mesures qui pourront résulter de la négociation collective, notre position ne saurait être arrêtée.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1888

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 1997, page 2521

Réponse publiée le : 8 septembre 1997, page 2883